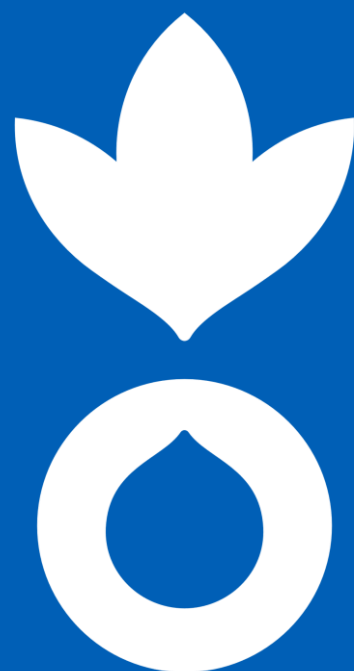


BULLETIN DE SURVEILLANCE PASTORALE SUR LE SÉNÉGAL



POINTS SAILLANTS

- Disponibilité en pâturage et en eau globalement satisfaisantes grâce à la bonne installation de l'hivernage
- État d'embonpoint des petits et gros ruminants globalement satisfaisant
- Mouvements du bétail principalement marqués par les retours de transhumance vers le Ferlo et les zones pastorales du Nord et du Nord-Est
- Maladies animales et mortalités limités et localisés
- Conflits et vols de bétail limités et localisés
- Marché à bétail favorable, avec une hausse des prix des caprins, ovins et bovins et une amélioration des termes de l'échange caprin contre mil



Le dispositif de surveillance pastorale d'**Action contre la Faim**, soutenu par la **Generalitat Valenciana**, s'appuie sur un réseau de **37 sentinelles pastorales** réparties dans les régions de Fatick, Kaffrine, Kaolack, Louga, Matam, Saint-Louis et Tambacounda.

- Les données sont collectées chaque semaine par les relais de terrain, puis traitées pour produire des analyses statistiques et cartographiques. Les thématiques suivies répondent aux priorités identifiées par la DSRP/A/GR et les leaders d'éleveurs. Ce dispositif contribue ainsi à la surveillance des dynamiques pastorales et à l'alerte précoce sur les risques affectant les moyens d'existence des ménages pastoraux.

Les données satellitaires utilisées dans ce bulletin proviennent de deux sources :

- Le projet RAPP (Rangeland and Pasture Productivity), initiative du GEOGLAM (Group on Earth Observations Global Agricultural Monitoring). L'information issue du capteur satellitaire MODIS porte sur la fraction d'occupation du sol par la végétation humide (photosynthétiquement active) et sèche (non photosynthétique). Elle est accessible en temps réel sur le site du GEOGLAM, au pas de temps mensuel depuis 2001 et à 500 m de résolution.
- Le Copernicus Land Monitoring Service, service terrestre du programme européen d'observation de la Terre. Ses produits, issus de programmes de recherche et de développement financés par la Commission européenne, reposent sur les données des satellites SENTINEL-2, SENTINEL-3, PROBA-V et SPOT-VEGETATION de l'Agence spatiale européenne (ESA).

TABLE DES MATIÈRES

Points saillants	1
Contexte.....	4
Situation pastorale.....	4
Ressources en pâturage	5
Conditions d'abreuvement du bétail	8
Feux de brousse	9
État d'embonpoint et de santé des animaux	10
Vol de bétail, conflits et insécurité	12
Appui au secteur pastoral	14
Situation des marchés.....	14
Prix sur les marchés à bétail et de produits agricoles	14
Termes de l'échange caprin contre mil	21
Aliment pour bétail.....	22
Conclusion	23
Perspectives.....	24
Recommandations	24
Informations et contacts	25
Partenariats	25
Financements.....	25

CONTEXTE

La période août-septembre 2026 a été marquée par une amélioration des conditions pastorales. Les pluies abondantes ont favorisé la régénération des pâturages et le remplissage des points d'eau de surface qui demeurent la principale source d'abreuvement du bétail dans de nombreuses zones pastorales des régions du Nord, voire du Sénégal oriental. En effet, dans la majorité des sites suivis, les ressources fourragères et hydriques sont jugées suffisantes à très suffisantes, ce qui a contribué au maintien d'un état d'embonpoint globalement satisfaisant du cheptel.

Les mouvements de troupeaux observés reflètent la dynamique saisonnière habituelle de la transhumance. Plusieurs relais signalent le retour des troupeaux vers le Ferlo et les principaux bassins pastoraux du Nord et du Nord-Est, ainsi que des arrivées en provenance du bassin arachidier et d'autres régions du centre du pays. Cette mobilité a renforcé les concentrations animales dans plusieurs pôles pastoraux stratégiques : Labgar, Dahra, Darou Mousty, Keur Momar Sarr et Galoya.

Les conditions restent toutefois contrastées selon les zones pastorales. Certains relais rapportent une disponibilité encore moyenne ou insuffisante des pâturages et de l'eau, notamment à Gainthe Kaye, Téssékéré et Diatmel Dayandé. Dans ces zones, la concentration des troupeaux pourrait accentuer la pression sur les ressources disponibles à l'approche de la saison sèche.

Par ailleurs, plusieurs alertes sanitaires ont été signalées durant la période. Les principales affections rapportées sont la peste des petits ruminants, la clavelée, la dermatose nodulaire bovine, la distomatose, la trypanosomiase, les parasitoses, la pasteurellose et le botulisme. Bien que localisés, ces foyers rappellent la nécessité de maintenir une vigilance sanitaire pour préserver la productivité des élevages pastoraux.

En outre, des vols de bovins, d'ovins et de caprins continuent d'être enregistrés dans plusieurs zones pastorales des régions de Saint-Louis, Louga, Kaolack et Tambacounda. Ces incidents constituent une menace récurrente pour les moyens d'existence des ménages pastoraux.

SITUATION PASTORALE

CONCENTRATION ET MOUVEMENTS

Les mouvements de bétail reflètent le retour saisonnier des troupeaux vers les zones pastorales du Nord et du Nord-Est, porté par l'amélioration des conditions de pâturage et la disponibilité des ressources en eau. Les flux de transhumants proviennent majoritairement du bassin arachidier et convergent vers la zone sylvopastorale.

Cette mobilité a favorisé une concentration du cheptel dans plusieurs pôles pastoraux stratégiques. Les plus fortes concentrations sont enregistrées à Labgar, Nakou-Gayenir-Téssékéré et Missirah. De fortes concentrations sont également observées à Dahra-Thiamène, Galoya, Dodel, Niassanté, Keur Momar Sarr, Darou Mousty, Ngabou, Sinthiou Malem et Payar.

À l'inverse, les concentrations restent faibles à moyennes à Mbar, Missirah Wadène, Ndioum Ngainth et Gainthe Kaye. Cette configuration spatiale traduit une redistribution progressive du cheptel vers les zones offrant les meilleures disponibilités fourragères et hydriques.

La concentration croissante des troupeaux dans le Ferlo, le département de Linguère et certaines localités du Nord confirme le rôle central de ces espaces comme principales zones d'accueil du bétail pendant l'hivernage. Le maintien de fortes densités animales y exige toutefois un suivi attentif de l'évolution des ressources pastorales, afin de limiter les risques de pression localisée sur les pâturages et les points d'eau.

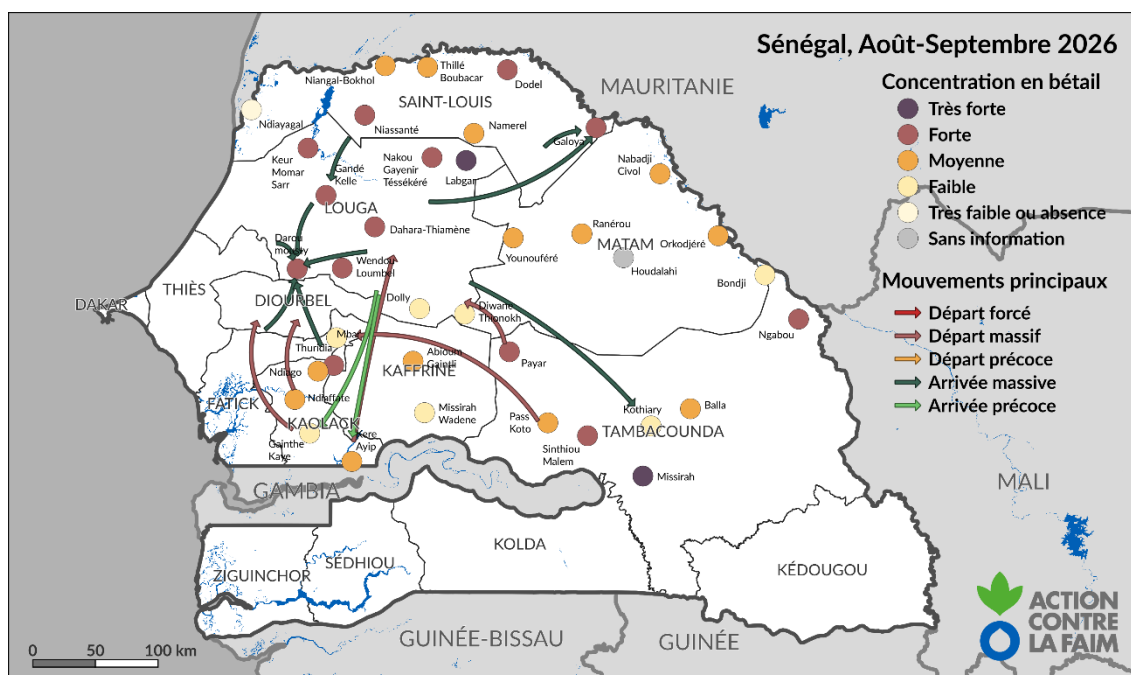


Figure 1 - Concentration et mouvements entre août et septembre 2026 sur le Sénégal

RESSOURCES EN PÂTURAGE

Le couvert végétal s'est amélioré durant la période août-septembre 2026 (Figure 2). La biomasse foliaire est plus abondante dans les parties orientale et méridionale du territoire national.

Dans les principaux bassins pastoraux du Ferlo, le couvert végétal est bien développé et soutient une disponibilité en pâturage suffisante à très suffisante. Des déficits localisés persistent toutefois dans certaines zones du bassin arachidier et du centre, où les pâturages demeurent moyens à insuffisants.

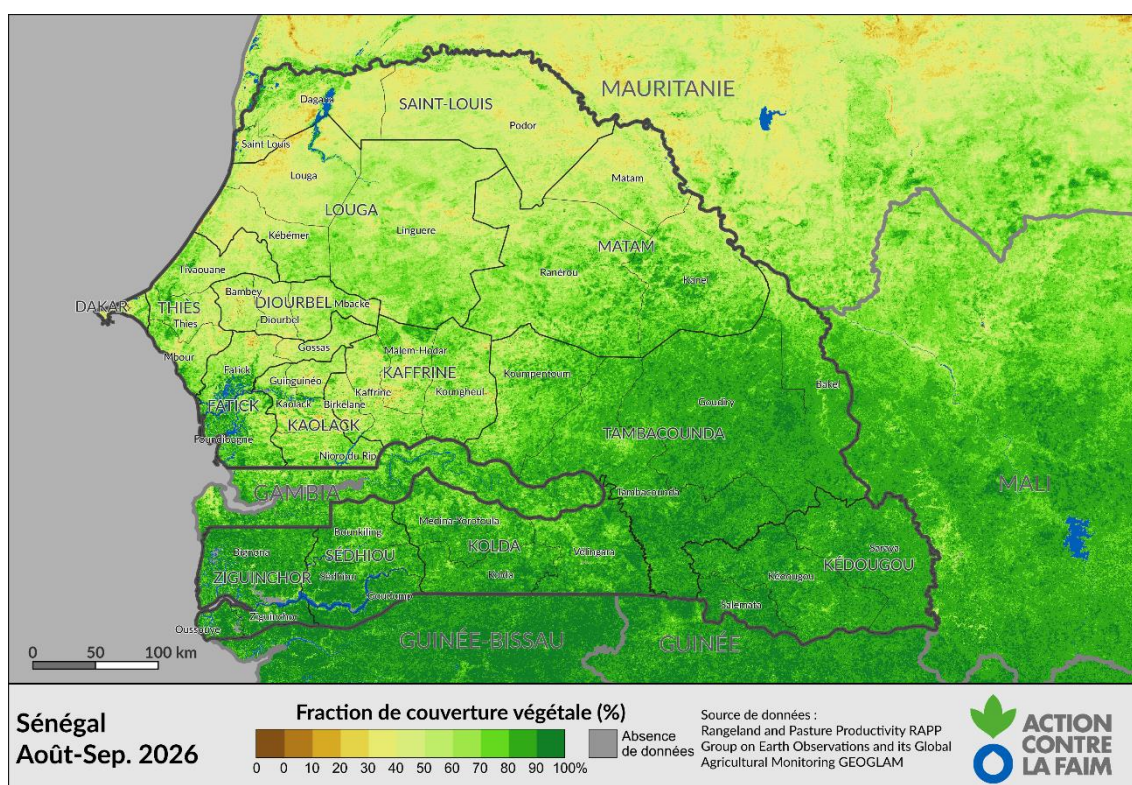


Figure 2 – Fraction de couverture végétale entre août et septembre 2026 sur le Sénégal

Les anomalies de couverture végétale sont majoritairement positives à l'échelle nationale. Elles se situent entre 5 et 15 %, avec des valeurs supérieures à 25 % dans certaines zones du Sénégal oriental et méridional (Figure 3). Les excédents les plus marqués sont observés à Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor. Ils traduisent un potentiel fourrager important pour la saison sèche, sous réserve de l'accessibilité des pâturages, de la disponibilité en eau et de la maîtrise des feux de brousse.

Dans le Ferlo et le nord de Matam, le développement du couvert végétal concorde avec les observations des relais sentinelles, qui signalent des disponibilités pastorales majoritairement suffisantes à très suffisantes. Cette situation pourrait favoriser le maintien des troupeaux dans les principaux bassins pastoraux du Nord et du Nord-Est.

À l'inverse, certaines zones du bassin arachidier (Kaffrine, Kaolack et Fatick) présentent des anomalies faibles, voire localement négatives. Ces déficits pourraient limiter les ressources fourragères et favoriser des déplacements vers les zones mieux pourvues.

CONDITIONS D'ABREUVEMENT DU BÉTAIL

Les ressources en eau demeurent globalement suffisantes à très suffisantes durant la période août-septembre 2026 (Figure 5), grâce au bon remplissage des mares, principales sources d'abreuvement du cheptel. Les disponibilités les plus favorables sont observées à Labgar, Ranérou, Darou Mousty, Diwane Thionokh, Payar, Ngabou et Missirah, où le remplissage des mares est satisfaisant. L'accès à l'eau ne constitue donc pas, globalement, une contrainte majeure pour les éleveurs.

Des disponibilités moyennes à insuffisantes sont en revanche signalées à Gandé Kelle, Nakou-Gayenir-Téssékéré, Younouféré et Balla. À l'approche de la saison sèche, une baisse rapide des réserves en eau dans ces localités pourrait affecter l'abreuvement du bétail et favoriser une transhumance précoce.

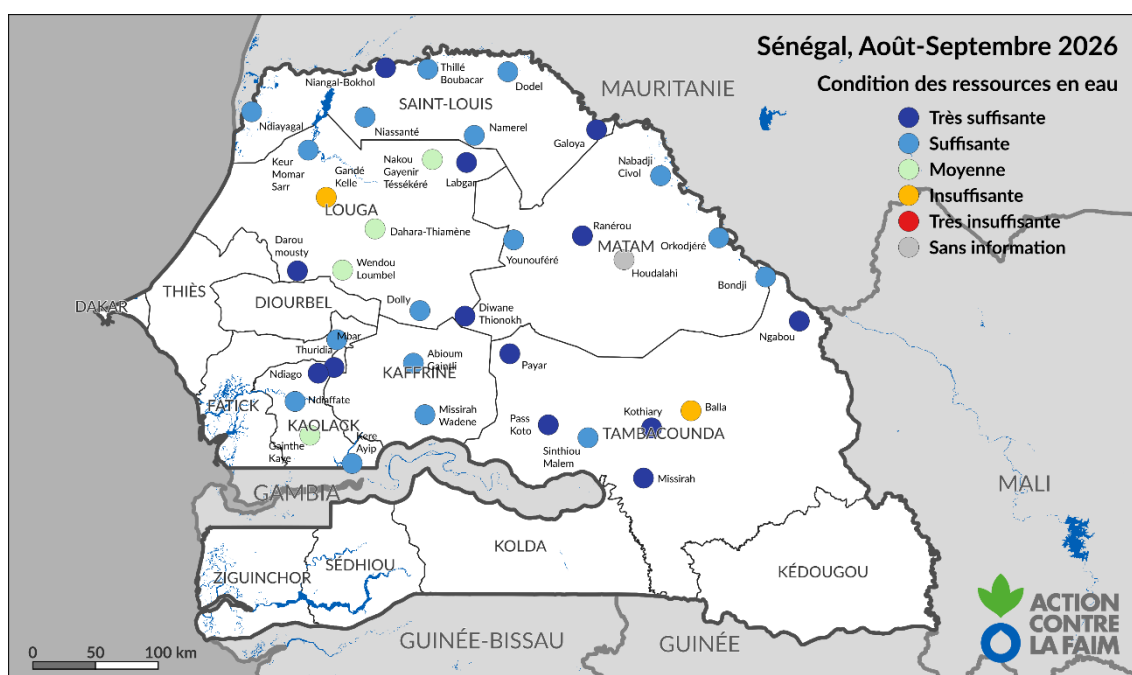


Figure 5 – Situation des ressources en eau enregistrée entre août et septembre 2026 sur le Sénégal

Les mares constituent la principale source d'abreuvement du cheptel dans la majorité des sites suivis, avec des disponibilités en eau suffisantes à très suffisantes à Labgar, Ranérou, Diwane Thionokh, Ngabou, Payar et Missirah. Les fleuves et les lacs contribuent également à l'abreuvement à Niangal-Bokhol et Thillé Boubacar, tandis que les forages sont davantage sollicités à Namerel, Nakou-Gayenir-Téssékéré, Ndiaffate et Balla.

À l'approche de la saison sèche, la forte dépendance aux mares constitue le principal point de vigilance. Le suivi de leur niveau de remplissage reste essentiel, en particulier dans les zones de forte concentration animale comme Labgar, Dahra-Thiamène, Ranérou et Diwane Thionokh, afin d'anticiper d'éventuelles tensions sur l'abreuvement et des mouvements précoces de troupeaux.

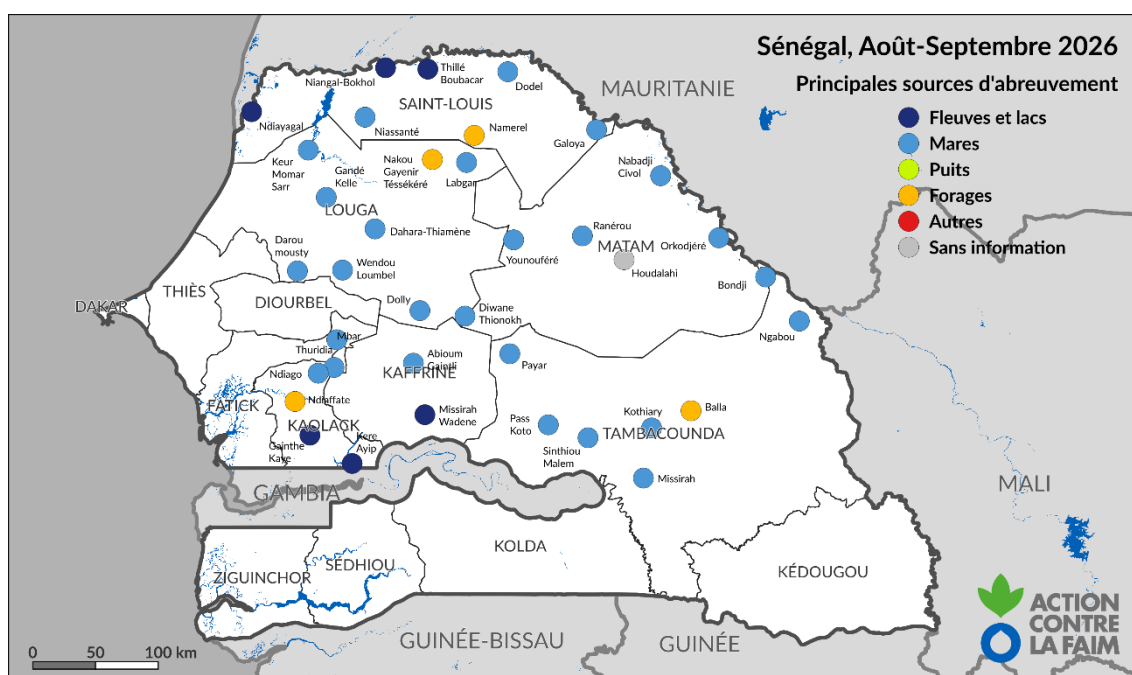


Figure 6 – Principales sources d'abreuvement utilisées entre août et septembre 2026 sur le Sénégal

FEUX DE BROUSSE

Durant la période août-septembre 2026, les relais n'ont signalé aucun feu de brousse dans la majorité des sites suivis (Figure 7). Les données satellitaires révèlent toutefois quelques surfaces brûlées de faible étendue à proximité de Ngabou (Bakel). Malgré ces occurrences localisées, la situation demeure globalement favorable à la préservation des pâturages.

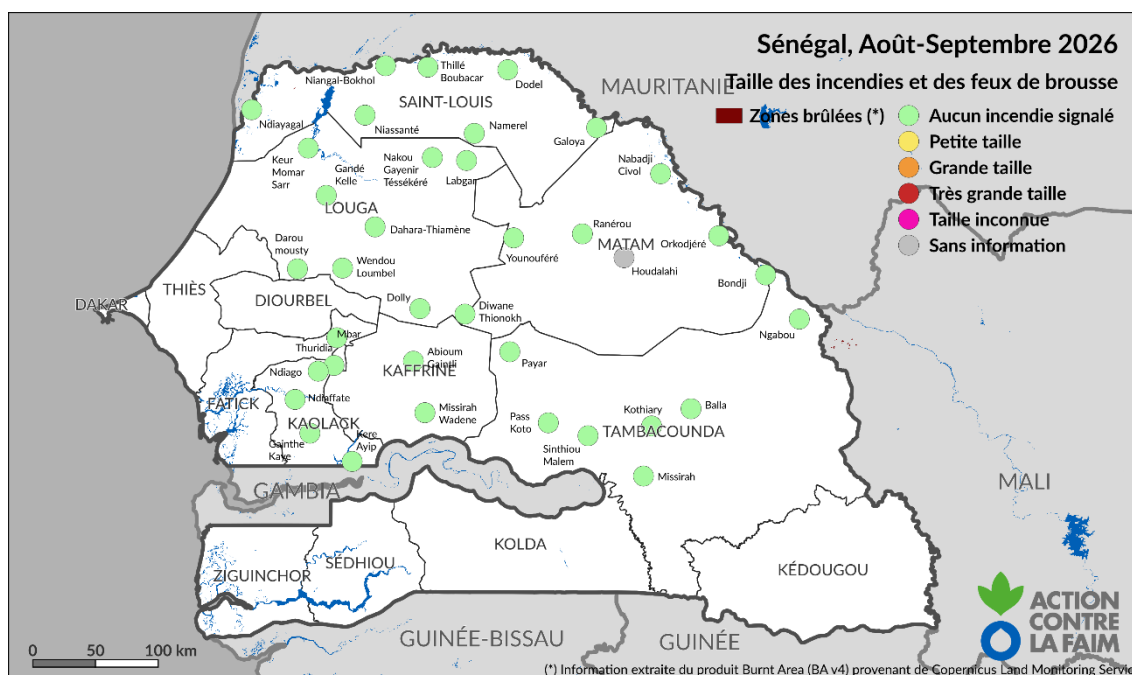


Figure 7 – Taille des incendies et des feux de brousse signalés entre août et septembre 2026 sur le Sénégal

ÉTAT D'EMBONPOINT ET DE SANTÉ DES ANIMAUX

L'état d'embonpoint des petits ruminants est satisfaisant à Labgar, Darou Mousty, Ranérou, Ngabou, Bondji, Payar et Missirah grâce à une disponibilité adéquate en pâturages et en eau. Il reste passable à Galoya et Nabadji-Civol, et médiocre à Dodel et Balla, où les ressources pastorales et hydriques semblent insuffisantes.

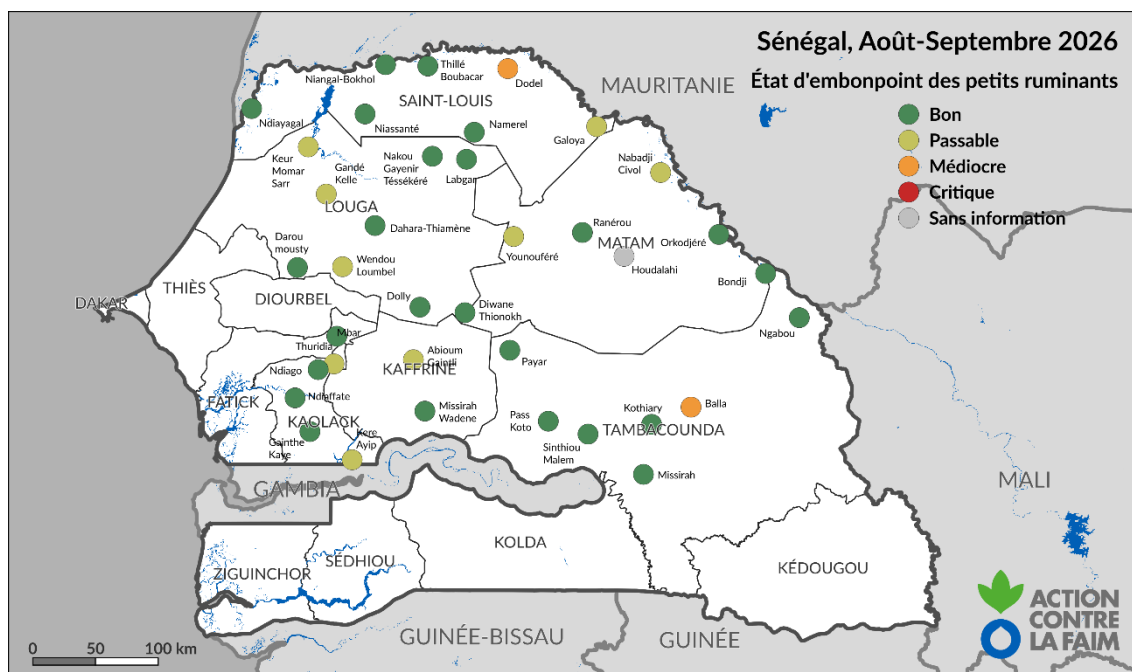


Figure 8 – État d'embonpoint des petits ruminants entre août et septembre 2026 sur le Sénégal

L'état d'embonpoint des gros ruminants est bon dans la plupart des sites suivis. Il reste passable à Wendou Loubel, Younouféré, Nabadji-Civol, Galoya et Gandé Kelle, et demeure médiocre à Dodel et Balla, nécessitant un suivi renforcé.

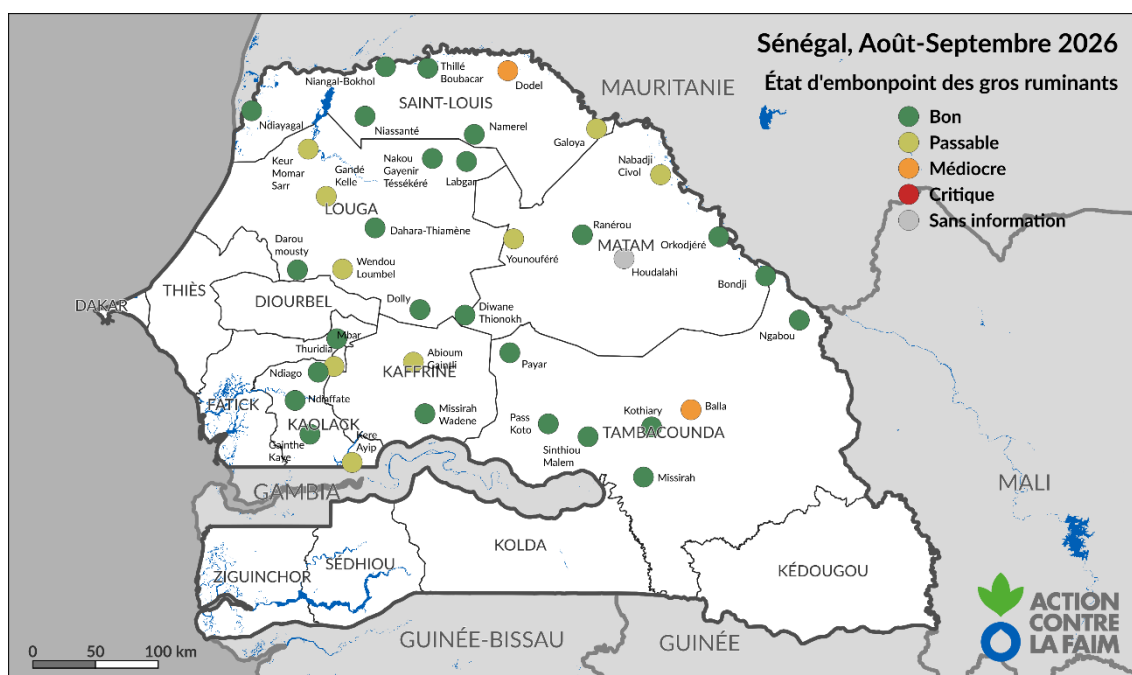


Figure 9 – État d'embonpoint des gros ruminants enregistré entre août et septembre 2026 sur le Sénégal

Les cas de maladies animales signalés restent localisés principalement dans le Ferlo. À Wendou Loubel, Labgar, Nakou-Gayenir-Téssékéré, Dolly et Darou Mousty, les relais rapportent notamment des cas de botulisme, de clavelée, de peste des petits ruminants, de parasitoses et d'affections bovines. Des foyers ponctuels sont également signalés à Keur Ayip, Ndiaffate, Ndiayagal, Galoya et Kothiary. Bien que la situation sanitaire reste globalement maîtrisée, ces signalements justifient le maintien d'une surveillance vétérinaire renforcée dans les localités concernées.

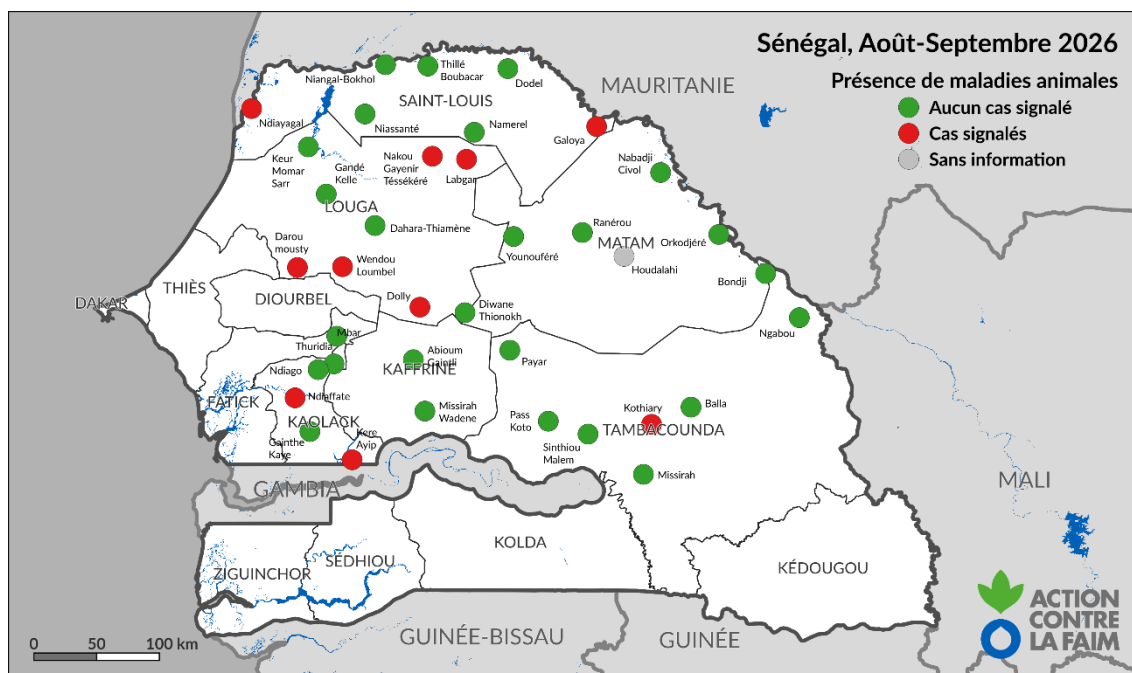


Figure 10 – Présence signalée de maladies animales entre août et septembre 2026 sur le Sénégal

La mortalité animale demeure globalement faible dans les sites suivis (Figure 11). Toutefois, quelques rares cas décès ont été enregistrés à Wendou Loubel, Ndiaffate et Ndiayagal sont liés à des maladies, tandis qu'à Galoya les cas signalés sont dus à l'épuisement. Bien que localisées, ces mortalités justifient un suivi sanitaire rapproché.

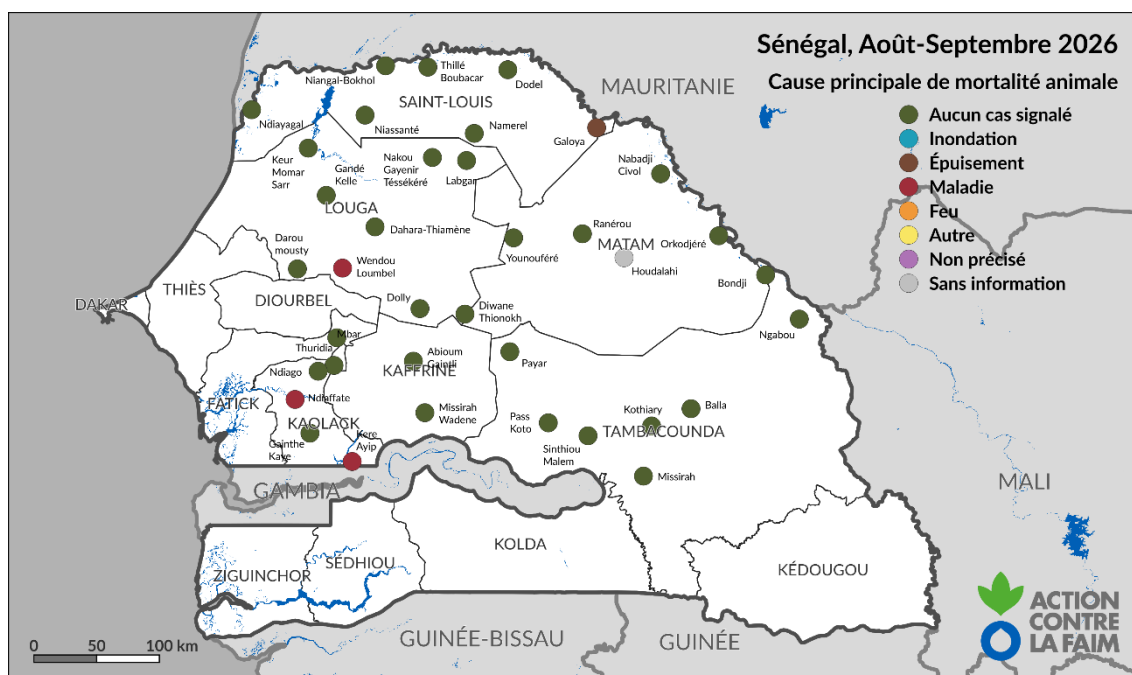


Figure 11 – Causes principales de mortalité animale rapportées entre août et sep. 2026 sur le Sénégal

VOL DE BÉTAIL, CONFLITS ET INSÉCURITÉ

Les vols de bétail restent localisés, mais concernent plusieurs zones pastorales. Les signalements font état de 50 ovins volés à Dolly, 41 têtes (espèces non précisées) à Ndiaffate, 13 moutons à Darou Mousty, 7 chèvres à Balla et 7 caprins à Thillé Boubacar. À Labgar, les déclarations mentionnent successivement un bouc, puis 8 moutons. À Galoya, les vols portent sur 3 bovins femelles et 6 ovins, dont 4 femelles et 2 mâles.

À Wendou Loumbel, les déclarations successives font état de 29 bovins, 16 moutons, 10 caprins femelles, 15 ovins femelles et 23 moutons. À Dahra-Thiamène, elles mentionnent successivement 13 moutons, 20 moutons, puis 7 bovins et 13 moutons. À Niangal-Bokhol, plusieurs bovins, ovins et caprins ont également été volés.

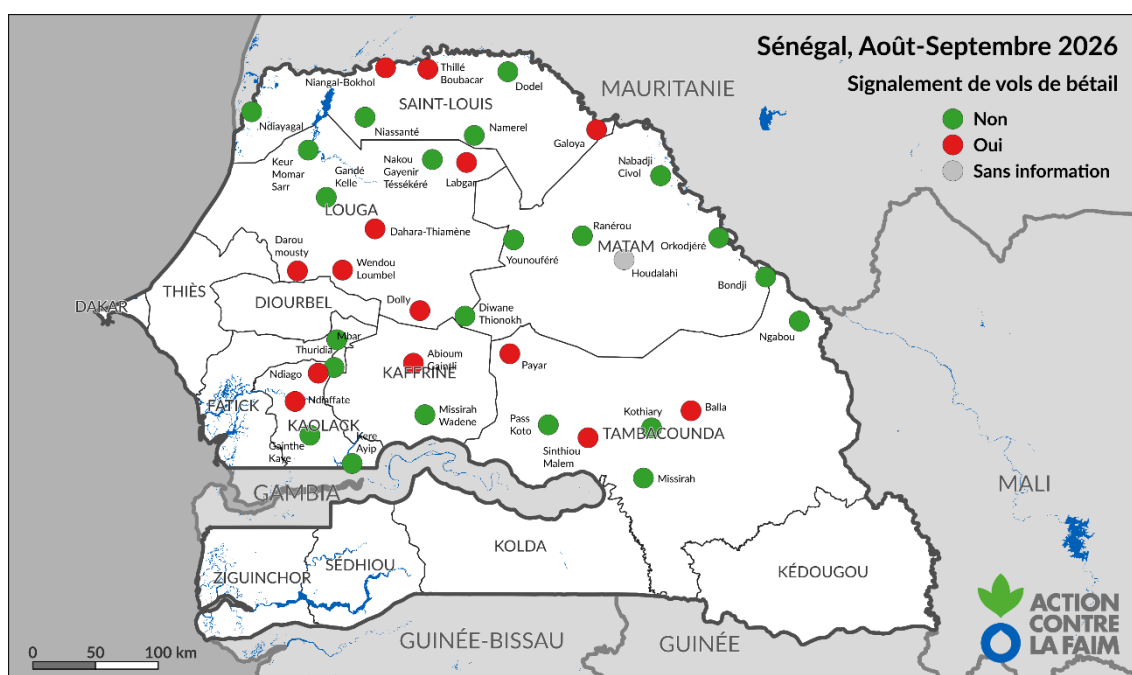


Figure 12 - Vols de bétail rapportés entre août et septembre 2026 sur le Sénégal

Les conflits demeurent très localisés dans la région de Kaolack (Figure 13). Les trois signalements concernent Gainthe Kaye et Keur Ayip, dans le département de Nioro du Rip, ainsi que Ndiassate, dans le département de Kaolack. À Keur Ayip, le conflit rapporté est lié à l'utilisation de puits non couverts appartenant à des exploitants maraîchers.

Les causes des conflits ne sont pas renseignées à Gainthe Kaye et Ndiassate. Malgré leur faible occurrence, ces conflits appellent un suivi afin de prévenir d'éventuelles répercussions sur les activités pastorales.

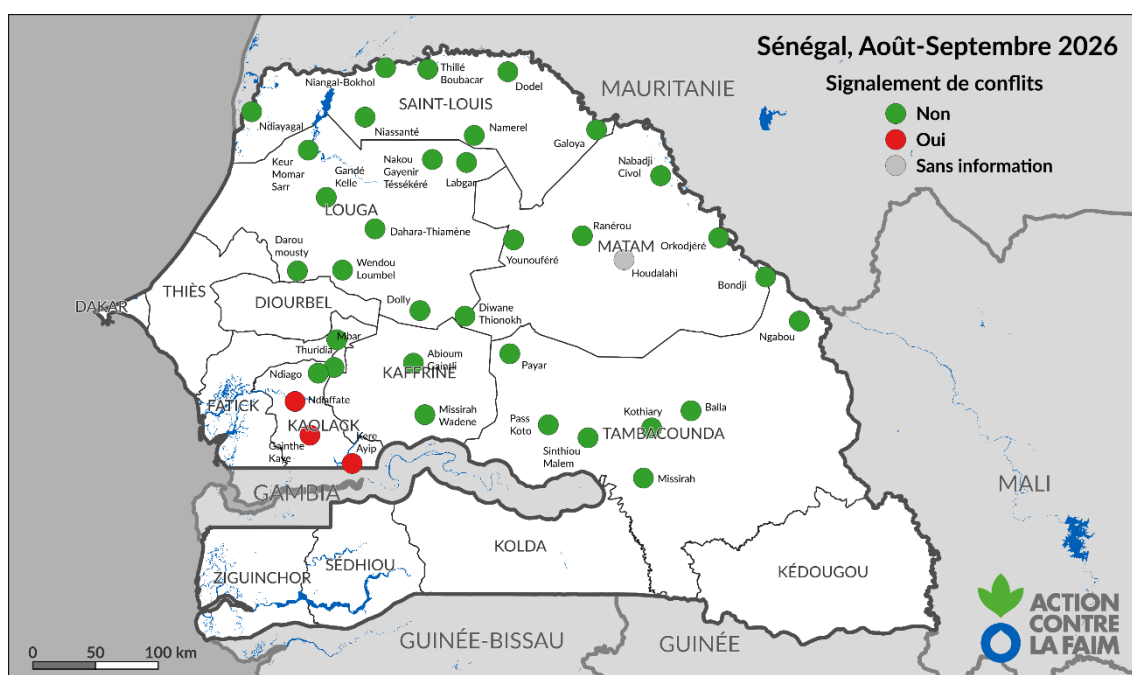


Figure 13 - Conflits rapportés entre août et septembre 2026 sur le Sénégal

APPUI AU SECTEUR PASTORAL

Durant la période août-septembre 2026, l'appui au secteur pastoral demeure limité dans les zones suivies (Figure 14). Lorsqu'un appui est rapporté, il concerne principalement des campagnes de vaccination et des distributions d'aliment bétail, notamment à Missirah Wadène, Ranérou, Niangal-Bokhol, Galoya et Keur Momar Sarr.

Les appuis recensés restent ainsi ponctuels et concernent un nombre limité de localités au regard de l'ensemble des zones pastorales suivies.

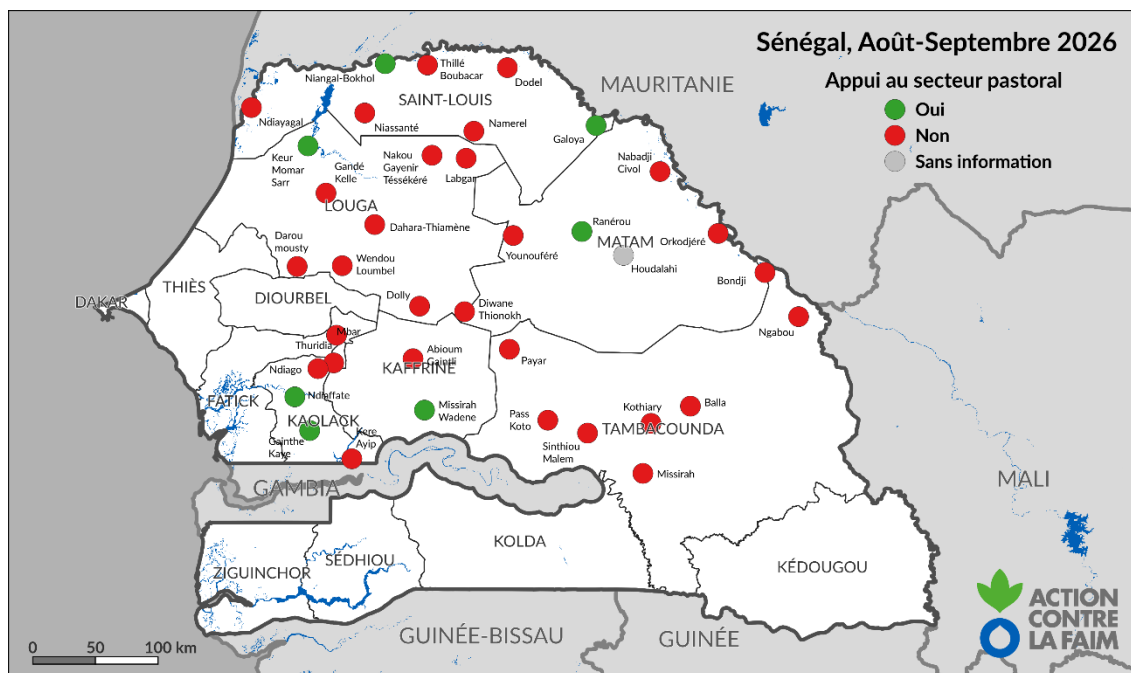


Figure 14 – Zones d'appui au secteur pastoral entre août et septembre 2026 sur le Sénégal

SITUATION DES MARCHÉS

PRIX SUR LES MARCHÉS À BÉTAIL ET DE PRODUITS AGRICOLES

Les marchés à bétail présentent des situations contrastées selon les zones suivies. Les prix des bovins mâles sont particulièrement élevés à Wendou Loumbel (920 000 FCFA), Ndiago (800 000 FCFA), Mbar et Labgar (750 000 FCFA). À l'inverse, les niveaux les plus faibles sont observés à Gainthe Kaye (237 500 FCFA), Pass Koto (280 000 FCFA) et Payar (285 000 FCFA).

Parallèlement, les prix du mil varient entre 200 et 500 FCFA/kg selon les marchés. Les termes de l'échange bovin-mil restent très favorables à Wendou Loumbel (3 680 kg), Ndiago (3 019 kg) et Mbar (3 000 kg), mais plus faibles à Bondji (756 kg), Pass Koto (966 kg) et Abioum Gaintli (1 000 kg), ce qui traduit une capacité d'achat relativement moindre à partir de la vente d'un bovin.

Dans l'ensemble, les termes de l'échange demeurent favorables dans plusieurs zones pastorales, notamment dans le Ferlo et certaines localités du bassin arachidier, où la bonne valorisation des bovins contribue à renforcer le pouvoir d'achat des ménages éleveurs.

Tableau 1 – Prix de marché et termes de l'échange relevés entre août et septembre 2026 sur le Sénégal

Région	Département	Zone	Caprin		Ovin		Bovin		Riz	Mil	Sor-gho	Aliment bétail	Termes de l'échange Bovin mâle	
			Mâle	Femelle	Mâle	Femelle	Mâle	Femelle					Riz	Mil
			6 mois – 1 an		1 an – 2 ans		5 ans – 6 ans							
FCFA/tête									FCFA/kg				kg/tête	
Fatick	Gossas	Mbar	45 000	30 000	75 000	45 000	750 000	400 000	350	250		350	2 143	3 000
Kaffrine	Koungheul	Missirah Wadène	40 000	32 500	100 000	75 000	375 000	350 000	450	225	275	300	833	1 667
	Malem Hodar	Abioum Gaintli	30 000	35 000	55 000	50 000	400 000	300 000	450	400	300	300	889	1 000
Kaolack	Guinguinéo	Ndiago	40 000	40 000	80 000	65 000	800 000	550 000	350	265	400	300	2 286	3 019
	Guinguinéo	Thuridia	35 000	25 000	85 000	65 000	350 000	250 000	440	250	300	375	795	1 400
	Kaolack	Ndiaffate		40 000	40 000		500 000	500 000	350	250	300	400	1 429	2 000
	Nioro du Rip	Gainthe Kaye	40 000	60 000	80 000	80 000	237 500	200 000	450	200	400	300	528	1 188
		Keur Ayip	40 000	32 500		90 000		500 000	350	225	400	400		
Louga	Kébémér	Darou Mousty	30 000	27 500	125 000	65 000	525 000	437 500	350	285	305	300	1 500	1 842
	Linguère	Dahra-Thiamène	50 000	40 000	115 000	66 250	537 500	425 000	400	325		325	1 344	1 654
		Diwane Thionokh	45 000	37 750	70 000	55 000	410 000	370 000	300	278	280		1 367	1 477
		Dolly	33 000	28 000	80 000	55 000			400	300		300		
		Labgar	30 000	31 500	100 000	50 000	750 000	345 000	350	350	313	250	2 143	2 143
		Nakou-Gayenir	50 000	37 000	89 000	60 000	550 000	420 000	300	250		213	1 833	2 200
		Wendou Loumbel	43 000	36 000	85 000	68 500	920 000	730 000	350	250	250	250	2 629	3 680
	Louga	Gandé Kelle	35 000	30 000	70 000	75 000	700 000	740 000	400	500		300	1 750	1 400
		Keur Momar Sarr	45 000	50 000	70 000	60 000	650 000	400 000	400	325		300	1 625	2 000
Matam	Kanel	Orkodjéré	55 000	30 000	150 000	80 000	350 000	250 000	350	300	300	350	1 000	1 167
	Matam	Nabadjî-Civol	35 000	25 000	80 000	50 000	450 000	250 000	400	300	500	250	1 125	1 500
	Ranérou	Younouféré	30 000	34 000	80 000	60 000	400 000	300 000	325	300	350	250	1 231	1 333
Saint-Louis	Dagana	Ndiayagal (Diama)	35 000	30 000	40 000	35 000	350 000	300 000	350	350		300	1 000	1 000
		Niangal-Bokhol	45 000	35 000	90 000	75 000	500 000	350 000	350	500		350	1 429	1 000
		Niassanté	40 000	38 000	80 000	65 000	510 000	450 000	300	400	450	250	1 700	1 275
	Podor	Dodel	40 000	50 000	65 000	60 000	460 000	350 000	350	250	400	200	1 314	1 840
		Galoya	40 000	32 500	65 000	40 000	450 000	325 000	350	400	500	300	1 286	1 125
		Namerel	42 500	38 000	90 000	57 500	625 000	340 000	400	450	450	250	1 563	1 389
		Thillé Boubacar	47 500	40 000	80 000	46 500	675 000	425 000	300	400		300	2 250	1 688
Tamba-counda	Bakel	Bondji	39 500	37 000	69 000	46 000	340 000	245 000	350	450	250	250	971	756
		Ngabou	37 500	25 000	60 000	37 500	375 000	250 000	350	300	350	300	1 071	1 250
	Goudiry	Kothiary	60 000	40 000	90 000	40 000	450 000	325 000	300	300	600	350	1 500	1 500
	Koumpen-toum	Pass Koto	30 000	22 500	65 000	31 000	280 000	175 000	350	290	320	350	800	966
		Payar	48 000	37 000	85 000	40 000	285 000	260 000	350	250	228	350	814	1 140
	Tamba-counda	Missirah	70 000	50 000	100 000	77 500	440 000	320 000	350	350	350	300	1 257	1 257
		Sinthiou Malem	50 000	30 000	120 000	60 000	550 000	360 000	400	250	350	225	1 375	2 200

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorales du RBM

Le prix moyen national du caprin mâle s'établit à 42 029 FCFA/tête, en hausse de 5 % par rapport à juin-juillet 2026 et de 21 % sur un an, ce qui traduit une amélioration globale de sa valorisation sur les marchés.

À l'échelle régionale, les prix les plus élevés sont observés à Tambacounda (49 375 FCFA/tête) et Fatick (45 000 FCFA/tête), et le plus faible à Kaffrine (35 000 FCFA/tête). Par rapport à la période précédente, les hausses les plus marquées concernent Tambacounda (14 %), Fatick (13 %) et Saint-Louis (8 %), tandis que les prix reculent à Kaffrine (-13 %), Matam (-6 %) et Kaolack (-3 %).

Sur un an, les progressions les plus importantes sont observées à Tambacounda (31 %), Louga (24 %) et Saint-Louis (24 %). Les prix restent également supérieurs à leur niveau de l'année précédente à Kaffrine (10 %) et Matam (4 %), et stables à Fatick.

Le marché du caprin mâle demeure favorable dans les régions suivies, avec une tendance générale à la hausse des prix malgré des évolutions contrastées selon les zones.

Tableau 2 - Évolution du prix moyen du caprin mâle par région

Région	Prix Caprin Mâle Août - Sep. 2026 (FCFA/tête)	Prix Caprin Mâle Juin - Juillet 2026 (FCFA/tête)	Variation (%)	Prix Caprin Mâle Août - Sep. 2025 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	45 000	40 000	+13	45 000	0
Kaffrine	35 000	40 000	-13	31 875	+10
Kaolack	38 750	39 833	-3		
Louga	40 111	38 722	+4	32 385	+24
Matam	38 750	41 250	-6	37 142	+4
Saint-Louis	41 429	38 357	+8	33 423	+24
Tambacounda	49 375	43 200	+14	37 746	+31
Sénégal	42 029	39 917	+5	34 877	+21

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorales du RBM

Le prix moyen national du caprin femelle s'établit à 36 438 FCFA/tête, en hausse de 5 % par rapport à juin-juillet 2026 et de 29 % sur un an, ce qui traduit une amélioration globale de sa valorisation sur les marchés suivis.

À l'échelle régionale, les prix les plus élevés sont observés à Tambacounda (39 563 FCFA/tête) et Kaolack (39 500 FCFA/tête), et les plus faibles à Matam (29 750 FCFA/tête) et Fatick (30 000 FCFA/tête). Par rapport à la période précédente, la hausse la plus marquée concerne Tambacounda (21 %), loin devant Louga (+3 %) et Saint-Louis (1 %). À l'inverse, les prix reculent à Kaolack (-5 %), Kaffrine (-4 %) et Matam (-3 %), et restent stables à Fatick.

Sur un an, les augmentations les plus importantes sont enregistrées à Tambacounda (37 %), Kaffrine (35 %), Louga et Saint-Louis (+28 % chacun). Matam affiche une progression plus modérée (13 %), tandis que Fatick est la seule région en baisse par rapport à l'année précédente (-14 %).

Le marché du caprin femelle demeure favorable, avec une tendance générale à la hausse des prix malgré des évolutions contrastées selon les régions.

Tableau 3 – Évolution du prix moyen du caprin femelle par région

Région	Prix Caprin Femelle Août – Sep. 2026 (FCFA/tête)	Prix Caprin Femelle Juin - Juillet 2026 (FCFA/tête)	Variation (%)	Prix Caprin Femelle Août – Sep. 2025 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	30 000	30 000	0	35 000	-14
Kaffrine	33 750	35 000	-4	25 000	+35
Kaolack	39 500	41 667	-5		
Louga	35 306	34 333	+3	27 583	+28
Matam	29 750	30 625	-3	26 317	+13
Saint-Louis	37 643	37 286	+1	29 300	+28
Tambacounda	39 563	32 583	+21	28 951	+37
Sénégal	36 438	34 774	+5	28 322	+29

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorales du RBM

Le prix moyen national de l'ovin mâle s'établit à 83 657 FCFA/tête, un niveau stable par rapport à juin-juillet 2026 et en hausse de 8 % sur un an.

À l'échelle régionale, les prix les plus élevés sont observés à Matam (100 000 FCFA/tête), Louga (89 333 FCFA/tête) et Tambacounda (87 375 FCFA/tête). Par rapport à la période précédente, la principale hausse est enregistrée à Tambacounda (25 %), tandis que des replis sont constatés à Kaffrine (-23 %), Kaolack (-7 %) et Matam (-7 %).

Sur un an, les prix progressent notamment à Matam (26 %), Tambacounda (16 %) et Louga (9 %). À l'inverse, Kaffrine enregistre une baisse de 19 % par rapport à la même période de l'année précédente. Le marché de l'ovin mâle reste globalement favorable, malgré des évolutions contrastées selon les régions.

Tableau 4 – Évolution du prix moyen de l'ovin mâle par région

Région	Prix Ovin Mâle Août – Sep. 2026 (FCFA/tête)	Prix Ovin Mâle Juin - Juillet 2026 (FCFA/tête)	Variation (%)	Prix Ovin Mâle Août – Sep. 2025 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	75 000	75 000	0	70 000	+7
Kaffrine	77 500	100 000	-23	96 250	-19
Kaolack	71 250	76 667	-7		
Louga	89 333	90 333	-1	82 239	+9
Matam	100 000	107 500	-7	79 608	+26
Saint-Louis	72 857	74 857	-3	69 329	+5
Tambacounda	87 375	70 167	+25	75 629	+16
Sénégal	83 657	83 645	+0	77 453	+8

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorales du RBM

Le prix moyen national de l'ovin femelle s'établit à 59 307 FCFA/tête, en hausse de 3 % par rapport à juin-juillet 2026 et de 29 % sur un an, ce qui confirme une amélioration globale de la valorisation des animaux sur les marchés suivis.

Les prix les plus élevés sont observés à Kaolack (75 000 FCFA/tête), Kaffrine (62 500 FCFA/tête) et Matam (62 500 FCFA/tête). Par rapport à la période précédente, les principales hausses concernent Kaolack (29 %) et Tambacounda (10 %), tandis que des baisses sont enregistrées à Fatick (-18 %), Kaffrine (-11 %) et Matam (-4 %).

Sur un an, les progressions les plus importantes sont observées à Matam (41 %), Louga (29 %) et Tambacounda (25 %). À l'inverse, Fatick affiche une légère baisse de 1 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Dans l'ensemble, le marché de l'ovin femelle demeure favorable, malgré des évolutions contrastées selon les régions.

Tableau 5 – Évolution du prix moyen de l'ovin femelle par région

Région	Prix Ovin Femelle Août – Sep. 2026 (FCFA/tête)	Prix Ovin Femelle Juin – Juillet 2026 (FCFA/tête)	Variation (%)	Prix Ovin Femelle Août – Sep. 2025 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	45 000	55 000	-18	45 250	-1
Kaffrine	62 500	70 000	-11	55 833	+12
Kaolack	75 000	58 333	+29		
Louga	61 639	60 611	+2	47 676	+29
Matam	62 500	65 000	-4	44 425	+41
Saint-Louis	54 143	54 857	-1	47 007	+15
Tambacounda	52 750	48 167	+10	42 069	+25
Sénégal	59 307	57 371	+3	45 941	+29

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorales du RBM

Le prix moyen national du bovin mâle s'établit à 513 088 FCFA/tête, en hausse de 6 % par rapport à juin-juillet 2026 et de 37 % sur un an, ce qui confirme une amélioration de la valorisation des bovins sur les marchés.

Les prix les plus élevés sont observés à Fatick (750 000 FCFA/tête) et Louga (630 313 FCFA/tête). Par rapport à la période précédente, les plus fortes hausses sont enregistrées à Louga (15 %), Tambacounda (13 %) et Matam (8 %), tandis qu'une légère baisse est observée à Kaffrine (-3 %).

Sur un an, les hausses les plus marquées concernent Louga (+47 %), Matam (40 %), Saint-Louis (35 %) et Tambacounda (35 %). Fatick enregistre une progression de 7 %, tandis que les prix restent quasi stables à Kaffrine. Le marché du bovin mâle demeure favorable, avec une hausse des prix par rapport à l'année précédente dans la quasi-totalité des régions.

Tableau 6 – Évolution du prix moyen du bovin mâle par région

Région	Prix Bovin Mâle Août – Sep. 2026 (FCFA/tête)	Prix Bovin Mâle Juin – Juillet 2026 (FCFA/tête)	Variation (%)	Prix Bovin Mâle Août – Sep. 2025 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	750 000	700 000	+7	700 000	+7
Kaffrine	387 500	400 000	-3	385 625	+0
Kaolack	471 875	458 333	+3		
Louga	630 313	549 688	+15	429 538	+47
Matam	500 000	462 500	+8	356 750	+40
Saint-Louis	510 000	496 429	+3	377 857	+35
Tambacounda	427 500	377 083	+13	316 316	+35
Sénégal	513 088	482 000	+6	375 616	+37

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorales du RBM

Le prix moyen national du bovin femelle s'établit à 374 071 FCFA/tête, en hausse de 12 % par rapport à juin-juillet 2026 et de 44 % sur un an, ce qui confirme une amélioration de la valorisation des bovins femelles sur les marchés suivis.

Les prix les plus élevés sont enregistrés à Louga (483 438 FCFA/tête), suivie de Fatick et Kaolack (400 000 FCFA/tête chacune). Par rapport à la période précédente, les plus fortes progressions concernent Kaolack (28 %), Fatick (23 %) et Louga (21 %), tandis qu'une baisse est relevée à Kaffrine (-7 %).

Sur un an, les hausses les plus importantes sont enregistrées à Louga (59 %), Matam (46 %) et Saint-Louis (42 %). Les prix restent également supérieurs à leur niveau de l'année précédente à Tambacounda (29 %) et Fatick (14 %).

Dans l'ensemble, le marché du bovin femelle reste favorable, avec une hausse des prix dans la quasi-totalité des régions suivies.

Tableau 7 – Évolution du prix moyen du bovin femelle par région

Région	Prix Bovin Femelle Août – Sep. 2026 (FCFA/tête)	Prix Bovin Femelle Juin – Juillet 2026 (FCFA/tête)	Variation (%)	Prix Bovin Femelle Août – Sep. 2025 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	400 000	325 000	+23	350 000	+14
Kaffrine	325 000	350 000	-7	323 750	+0
Kaolack	400 000	312 500	+28		
Louga	483 438	401 063	+21	303 600	+59
Matam	337 500	316 250	+7	231 750	+46
Saint-Louis	362 857	347 143	+5	256 298	+42
Tambacounda	285 625	254 583	+12	221 818	+29
Sénégal	374 071	334 783	+12	259 070	+44

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorales du RBM

Le prix moyen national du riz s'établit à 367 FCFA/kg, en hausse de 3 % par rapport à juin-juillet 2026 et de 3 % sur un an.

À l'échelle régionale, les prix les plus élevés sont observés à Kaffrine (450 FCFA/kg), tandis que les plus faibles sont enregistrés à Saint-Louis (343 FCFA/kg) et Fatick (350 FCFA/kg). Par rapport à la période précédente, la principale hausse concerne Kaffrine (50 %), suivie de Tambacounda (12 %). À l'inverse, des baisses sont observées à Fatick (-13 %), Kaolack (-6 %) et Matam (-2 %).

Sur un an, les prix augmentent surtout à Kaffrine (31 %), alors qu'ils reculent à Fatick (-14 %) et légèrement à Louga (-2 %). Ils restent stables à Saint-Louis et progressent modérément à Matam et Tambacounda (3 %). Dans l'ensemble, le marché du riz reste relativement stable à l'échelle nationale, malgré des évolutions contrastées selon les régions.

Tableau 8 – Évolution du prix moyen du riz par région

Région	Prix du riz Août – Sep. 2026 (FCFA/kg)	Prix du riz Juin – Juillet 2026 (FCFA/kg)	Variation (%)	Prix du riz Août – Sep. 2025 (FCFA/kg)	Variation (%)
Fatick	350	400	-13	405	-14
Kaffrine	450	300	+50	344	+31
Kaolack	388	413	-6		
Louga	361	358	+1	367	-2
Matam	369	375	-2	359	+3
Saint-Louis	343	350	-2	342	+0
Tambacounda	363	325	+12	353	+3
Sénégal	367	357	+3	356	+3

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorales du RBM

Le prix moyen national du mil s'établit à 319 FCFA/kg, en baisse de 4 % par rapport à juin-juillet 2026 et de 3 % sur un an.

À l'échelle régionale, les prix les plus élevés sont observés à Saint-Louis (393 FCFA/kg) et Matam (325 FCFA/kg), tandis que les plus faibles sont enregistrés à Kaolack (238 FCFA/kg) et Fatick (250 FCFA/kg). Par rapport à la période précédente, la principale hausse concerne Kaffrine (25 %), suivie de Kaolack (7 %). À l'inverse, les prix reculent à Matam (-10 %), Tambacounda (-3 %) et Louga (-2 %).

Sur un an, Kaffrine enregistre la plus forte augmentation (20 %), tandis que les prix diminuent à Fatick (-9 %) et Louga (-2 %). Les niveaux restent globalement stables à Matam et Saint-Louis.

Dans l'ensemble, le marché du mil se caractérise par une légère détente des prix à l'échelle nationale, avec des évolutions contrastées selon les régions.

Tableau 9 – Évolution du prix moyen du mil par région

Région	Prix du mil Août – Sep. 2026 (FCFA/kg)	Prix du mil Juin – Juillet 2026 (FCFA/kg)	Variation (%)	Prix du mil Août – Sep. 2025 (FCFA/kg)	Variation (%)
Fatick	250	250	0	275	-9
Kaffrine	313	250	+25	260	+20
Kaolack	238	222	+7		
Louga	318	325	-2	324	-2
Matam	325	363	-10	325	0
Saint-Louis	393	400	-2	393	-0
Tambacounda	311	322	-3	299	+4
Sénégal	319	331	-4	329	-3

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorales du RBM

Le prix moyen national du sorgho s'établit à 358 FCFA/kg, en baisse de 3 % par rapport à juin-juillet 2026 et de 4 % sur un an.

Les prix les plus élevés sont observés à Saint-Louis (450 FCFA/kg) et Matam (388 FCFA/kg), tandis que les plus faibles sont enregistrés à Louga (287 FCFA/kg) et Kaffrine (288 FCFA/kg). Par rapport à la période précédente, les hausses concernent Kaffrine (5 %) et Tambacounda (5 %), alors que les baisses les plus marquées sont observées à Kaolack (-12 %) et Louga (-12 %).

Sur un an, les prix progressent à Kaffrine (10 %), Tambacounda (6 %) et Matam (5 %). À l'inverse, ils reculent à Louga (-22 %) et, dans une moindre mesure, à Saint-Louis (-3 %).

Tableau 10 – Évolution du prix moyen du sorgho par région

Région	Prix du sorgho Août – Sep. 2026 (FCFA/kg)	Prix du sorgho Juin – Juillet 2026 (FCFA/kg)	Variation (%)	Prix du sorgho Août – Sep. 2025 (FCFA/kg)	Variation (%)
Fatick					
Kaffrine	288	275	+5	263	+10
Kaolack	360	408	-12		
Louga	287	327	-12	367	-22
Matam	388	400	-3	368	+5
Saint-Louis	450	450	0	465	-3
Tambacounda	350	333	+5	329	+6
Sénégal	358	371	-3	373	-4

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorales du RBM

TERMES DE L'ÉCHANGE CAPRIN CONTRE MIL

Les termes de l'échange caprin-mil demeurent globalement favorables à très favorables dans la majorité des sites suivis, ce qui traduit une capacité relativement élevée des ménages à accéder au mil à partir de la vente d'un caprin. Les niveaux les plus avantageux sont observés à Kothiary (200 kg de mil par caprin), Missirah (200 kg), Payar (192 kg), Orkodjéré (183 kg), Missirah Wadène (178 kg), Wendou Loumbel (172 kg) et Dodel (160 kg).

Des niveaux intermédiaires sont relevés dans plusieurs localités du Ferlo et de la vallée du fleuve Sénégal, notamment à Labgar (120 kg), Nabadji-Civol (117 kg), Niassanté (95 kg) et Namerel (94 kg), ce qui indique des conditions d'échange favorables aux éleveurs.

À l'inverse, des termes de l'échange moins favorables sont observés à Abioum Gaintli (75 kg), Gainthe Kaye (80 kg), Bondji (88 kg) et Ranérou (88 kg), où la quantité de mil accessible après la vente d'un caprin reste relativement limitée.

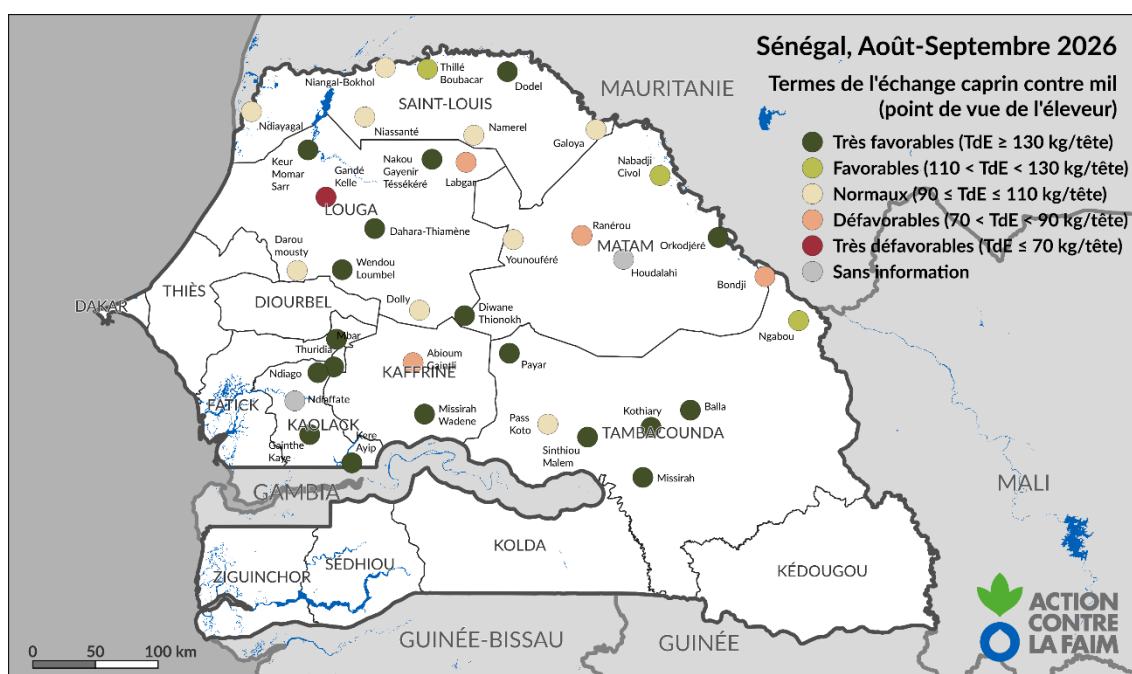


Figure 15 - Termes de l'échange caprin contre mil entre août et septembre 2026 sur le Sénégal

Les termes de l'échange caprin-mil s'établissent en moyenne à 132 kg de mil par caprin au niveau national durant la période août-septembre 2026, soit une hausse de 10 % par rapport à juin-juillet 2026 et de 24 % sur un an, ce qui traduit une amélioration globale du pouvoir d'achat des ménages pastoraux.

À l'échelle régionale, les termes de l'échange les plus favorables sont observés à Fatick (180 kg/tête), Kaolack (163 kg/tête) et Tambacounda (159 kg/tête). Par rapport à la période précédente, les plus fortes progressions concernent Tambacounda (18 %), Fatick (13 %) et Saint-Louis (+10 %), tandis que des baisses sont observées à Kaffrine (-30 %) et Kaolack (-9 %).

Sur un an, les hausses les plus marquées concernent Louga (26 %), Tambacounda (26 %) et Saint-Louis (24 %). À l'inverse, Kaffrine enregistre une baisse de 9 %.

À l'échelle régionale, les prix les plus élevés sont observés à Kaolack (355 FCFA/kg) et Fatick (350 FCFA/kg), tandis que les plus faibles sont enregistrés à Saint-Louis (279 FCFA/kg) et Louga (280 FCFA/kg). Par rapport à la période précédente, les principales baisses concernent Kaffrine (-14 %) et Louga (-14 %). En glissement annuel, les augmentations les plus importantes sont observées à Fatick (17 %), Kaffrine (14 %) et Tambacounda (8 %). Des hausses plus modérées sont également enregistrées à Saint-Louis (5 %), Louga (4 %) et Matam (2 %). Dans l'ensemble, les prix de l'aliment bétail affichent une légère baisse par rapport à la période précédente, tout en restant supérieurs à leurs niveaux de l'année passée dans les régions où la comparaison est possible.

Tableau 12 – Évolution du prix moyen de l'aliment pour bétail par région

Région	Prix aliment bétail Août – Sep. 2026 (FCFA/kg)	Prix aliment bétail Juin – Juillet 2026 (FCFA/kg)	Variation (%)	Prix aliment bétail Août – Sep. 2025 (FCFA/kg)	Variation (%)
Fatick	350	350	0	300	+17
Kaffrine	300	350	-14	264	+14
Kaolack	355	358	-1		
Louga	280	325	-14	268	+4
Matam	288	300	-4	283	+2
Saint-Louis	279	288	-3	266	+5
Tambacounda	304	300	+1	281	+8
Sénégal	300	314	-5	277	+8

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorales du RBM

CONCLUSION

La période août-septembre 2026 a été marquée par une amélioration globale des conditions pastorales dans les zones suivies. Les précipitations ont favorisé la régénération des pâturages et le remplissage des mares, d'où des disponibilités fourragères et hydriques jugées suffisantes à très suffisantes dans la majorité des localités. Cette situation a contribué au maintien d'un état d'embonpoint globalement satisfaisant du cheptel et au retour saisonnier des troupeaux vers les principaux bassins pastoraux du nord et du nord-est.

La situation sanitaire demeure globalement maîtrisée, bien que des cas localisés de maladies animales continuent d'être signalés dans certaines localités du Ferlo, de la vallée du fleuve Sénégal et de la partie orientale. Les mortalités restent faibles et principalement associées à des maladies. Les vols de bétail persistent dans plusieurs zones pastorales, tandis que les conflits demeurent très localisés.

Les marchés à bétail restent globalement favorables aux éleveurs, avec une hausse des prix des caprins, ovins et bovins par rapport à l'année précédente. Malgré des disparités régionales, les termes de l'échange caprin-mil se sont améliorés à l'échelle nationale, ce qui renforce le pouvoir d'achat des ménages disposant d'animaux à commercialiser. Les pénuries d'aliment bétail restent limitées et localisées, même si certaines zones signalent des difficultés d'approvisionnement.

La situation pastorale apparaît favorable à l'approche de la saison sèche. Un suivi rapproché des ressources pastorales, de la santé animale et des dynamiques de marché reste toutefois nécessaire pour anticiper d'éventuelles dégradations localisées des conditions d'élevage.

PERSPECTIVES

- Le maintien des ressources fourragères et hydriques devrait continuer de soutenir les systèmes pastoraux dans les prochaines semaines, en particulier dans les zones ayant bénéficié d'une bonne installation de l'hivernage.
- Les mares demeureront la principale source d'abreuvement dans plusieurs localités, ce qui limitera les besoins de déplacement du bétail à court terme.
- L'état d'embonpoint du cheptel devrait rester globalement satisfaisant tant que les disponibilités en pâturage demeureront favorables.
- Les marchés à bétail devraient conserver une dynamique favorable aux éleveurs, avec des prix globalement supérieurs à ceux de la même période de l'année précédente.
- Le suivi des maladies animales, des vols de bétail et des zones signalant des déficits en aliment bétail devra toutefois être maintenu afin de détecter précocement toute dégradation localisée des conditions d'élevage.
- À l'approche de la saison sèche, l'évolution des ressources pastorales devra faire l'objet d'une attention particulière dans les zones de forte concentration de troupeaux.

RECOMMANDATIONS

Aux éleveurs

- Poursuivre le suivi de l'état sanitaire du cheptel et déclarer rapidement tout cas suspect aux services compétents.
- Constituer ou renforcer les stocks d'aliment bétail en prévision de la période de soudure pastorale.
- Renforcer la sécurisation des troupeaux dans les zones exposées aux vols de bétail.

Aux organisations pastorales

- Sensibiliser les éleveurs aux bonnes pratiques de gestion des ressources pastorales et de prévention sanitaire.
- Faciliter la diffusion des informations sur les marchés, les parcours et les ressources pastorales disponibles.

Aux services vétérinaires

- Renforcer la veille épidémiologique dans les localités ayant signalé des cas de maladies animales.
- Poursuivre les actions de prévention, de vaccination et de sensibilisation des éleveurs.

Aux services étatiques

- Assurer un suivi régulier des ressources pastorales et des marchés à bétail dans les zones à forte mobilité animale.
- Renforcer les dispositifs de prévention et de gestion des vols de bétail et des conflits liés à l'accès aux ressources.

Aux acteurs de la société civile et aux organisations humanitaires

- Maintenir la surveillance pastorale et le partage régulier des informations d'alerte.
- Appuyer les actions de prévention sanitaire et de sécurisation des moyens d'existence pastoraux dans les zones les plus exposées.
- Anticiper les besoins éventuels en soutien alimentaire et zootechnique dans les localités signalant des déficits d'aliment bétail ou des contraintes pastorales localisées.

INFORMATIONS ET CONTACTS

Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites suivants :

- www.sigsahel.info pour l'accès aux bulletins
- www.geosahel.info pour la visualisation des cartes

Pour obtenir plus d'informations sur les données ou les méthodes utilisées, veuillez contacter :

- Dr René Boissy (ACF-Sénégal) – rboissy@sn.acfspain.org
- Mama Guéye (ACF-Sénégal) – mgueye@sn.acfspain.org
- Dr Françoise Siroma (ACF-Sénégal) – fsiroma@sn.acfspain.org
- Eve-Marie Lavaud (ACF-ROWCA) – elavaud@wa.acfspain.org
- Dr Erwann Fillol (ACF-ROWCA) – erfillol@wa.acfspain.org

PARTENARIATS

La collecte de données est réalisée en partenariat avec le Réseau Billital Maroobé (RBM).



FINANCEMENTS

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de la Generalitat Valenciana. Son contenu relève de la seule responsabilité d'Action contre la Faim et ne reflète pas nécessairement l'opinion de la Generalitat Valenciana.

